



Thônex

procès-verbal séance du 13 novembre 2018

présents :

Messieurs Uehlinger Pascal
Decrey Philippe
Kilcher Marc

maire
conseiller administratif
conseiller administratif

Monsieur Noël Philippe

président du conseil municipal

Mesdames Bersier Julie
Delmenico Janine
Giacobino Nadia

Oppliger Danielle
Tercier Heidi

Messieurs Agraniou Sami
Avigdor Daniel
Calame Philippe
Constantin Marcel
Da Silva Bruno
Houman Edouard
Knörr Stephen
Leutenegger Bastien

Nicolet Alain
Saudan Guy
Simoes José
Singh Ashwani
Stark Richard
Üregen Ali
Wünsche Florian
Zaugg Philippe

excusés Mesdames
Messieurs

Gregori Katia
Macchiavelli Marta
Arpidone Andrew
Camuglia Joseph
Germann Martin

@

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Nomination de M. Florian Wünsche, membre du parti libéral-radical (PLR), à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Hans Rudolf Roth, démissionnaire. (DM-18-06)



6. Budget 2019 :
 - 6.1 Nombre de centimes additionnels (DA-18-27a),
 - 6.2 Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-18-27b),
 - 6.3 Indemnités allouées aux conseillers administratifs aux conseillers municipaux. (DA-18-28),
 - 6.4 Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-18-29),
 - 6.5 Budget de fonctionnement (DA-18-27c),
 - 6.6 Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts.
 1. (DA-18-27d).
7. Demande d'un crédit de CHF 522'800,- pour le versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. (DA-18-30)
8. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 620'000,- en vue des travaux de rénovation de la mairie. (DA-18-31)
9. Demande d'un crédit de CHF 480'000,- en vue du réaménagement temporaire de la parcelle n°3963, (villa Minazzi) sise 52, ch. du Bois-Des-Arts. (DA-18-32)
10. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 830'000,- en vue de la rénovation du bâtiment Louis-Valencien. (DA-18-33)
11. Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000,-, en vue de la phase 1 du projet d'aménagement de parcs dans le secteur Graveson-Marcelly. (DA-18-34)
12. Vote du règlement relatif au fonds Simone Munier. (DA-18-35)
13. Projets de délibération.
14. Propositions du conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.

@

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018

Le procès-verbal est approuvé par 17 voix pour et 3 abstentions, soit à la majorité des conseillers présents.

[...arrivée de M. Bruno Da Silva...]



2 Communications du bureau du conseil municipal

2.1 Démission de Mme Janine Delmenico (MCG)

Le président donne lecture de la lettre de Mme Delmenico du 9 novembre 2018 annonçant sa démission au 31 décembre 2018

Monsieur le président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du conseil municipal au 31 décembre 2018, pour des raisons personnelles.

En vous remerciant par avance, d'avoir pris note de ce qui précède, veuillez agréer, Monsieur le président, mes respectueuses salutations.

2.2 Un enfant – Un cadeau

M. le président indique que le spectacle en faveur des enfants défavorisés de la région genevoise patronné par l'association « un enfant – un cadeau » fête cette année son 20^{ème} anniversaire et que son spectacle annuel aura lieu à la salle des fêtes le mercredi 21 novembre 2018 dès 14h30. Les participants à cette manifestation déposent des cadeaux qui seront ensuite distribués aux enfants qui n'ont pas la chance d'en avoir pendant les fêtes de fin d'année.

2.3 Mérite Thônésien 2018

Les membres du bureau ont examiné les propositions qui leur ont été soumises et ont décidé, après examen, de ne pas attribuer de mérite pour l'année 2018.

2.4 A 23h. il sera passé au point 14 de l'ordre du jour : « *propositions du conseil administratif* »

2.5 M. le président annonce que deux conseillers municipaux, Mme Danielle Oppliger et M. Edouard Houman, fêtent leur anniversaire en ce jour du 13 novembre.

[Applaudissements]

3 Communications du conseil administratif

3.1 M. Pascal Uehlinger, maire

3.1.1 Panneaux photovoltaïques sur la piscine communale

M. Pascal Uehlinger informe que les panneaux photovoltaïques ont été posés sur la piscine communale de Thônex. Aujourd'hui ces 282 panneaux constituent une surface de 463 m² pour une production annuelle envisagée de 87'000 KWh. Ils fourniront 27% de la consommation totale d'énergie de la piscine et présentent un taux d'autoconsommation de 93,3% ce qui permet d'envisager un amortissement de cet investissement sur une période de moins de 10 ans.



3.1.2 Accès écolier en bordure de la route de Mon-Idée

Un cheminement pour l'accès écolier a été réalisé en bordure de la route de Mon-Idée en passant par l'intérieur des terres pour sécuriser davantage les enfants. Il sera mis en fonction entre aujourd'hui et la fin du mois de novembre et répond à une partie des doléances faites par des parents qui ne pouvaient plus passer par le milieu du champ pour rejoindre l'école.

3.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

3.2.1 Pétition – circulation et transports

M. Philippe Decrey informe qu'il a été reçu à la commission des pétitions du Grand Conseil avec la commune de Chêne-Bourg le 8 octobre dernier concernant la pétition suspendue lors du dernier conseil municipal et les questions posées quant aux nuisances sonores routières. Les communes de Chêne-Bourg et de Thônex sont favorables à la limitation à 30km/h mentionnée dans la pétition et ont informé le Grand Conseil que cette limitation allait être mise en place car c'est une volonté du Conseil d'Etat. M. Philippe Decrey s'adresse à M. Ashwani Singh en précisant que la limitation à 30 km/h va être mise en place sur le chemin Adrien Jeandin afin de voir comment le Grand Conseil et le Conseil d'Etat vont réagir concernant ces demandes. Quant aux nuisances sonores et à l'ordonnance fédérale déposée à ce sujet, le réseau routier thônésien sera entièrement en phono-absorbant dès que la commune se sera occupée du chemin de la Mousse et de la route de Jussy dans le cadre des mesures d'accompagnement de MICA. Finalement, pour ce qui est de la demande de mettre des bus électriques sur les nouvelles lignes de transport, le conseil administratif a répondu que cette question n'était pas du ressort de la commune mais de l'Etat et des TPG. De même, la pose des radars fixes et mobiles est décidée par le Département de justice et police et non par la commune. Aujourd'hui la commune de Thônex est dans l'attente des conclusions de la commission des pétitions du Grand Conseil pour connaître sa position vis-à-vis de cette pétition.

3.3 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.3.1 Aménagements – parcs et promenades

M. Marc Kilcher informe que le giratoire devant la caserne des pompiers a été réaménagé et sera terminé d'ici la fin de l'année 2018. Le parvis de la salle des fêtes a lui aussi été refait en parallèle de l'aménagement réalisé devant l'auberge communale.

3.3.2 Règlement pour les déchets des entreprises

Concernant les déchets, les commissaires qui ont participé à la commission des déchets du mois dernier ont été informés des avancements quant à la mise en place d'un règlement pour les déchets des entreprises et donc la suppression des tolérances communales.



Le 20 novembre prochain, les commissaires auront l'occasion de valider ce nouveau règlement faisant suite aux demandes de l'Etat et qui sera mis en place en début d'année 2019. Toutes les entreprises de la commune sont conviées à une réunion d'information le 22 novembre.

3.3.3 « Thônex joue » – jeunesse

« Thônex joue », activité organisée par la ludothèque et soutenue par la commune dans le cadre du dicastère de la jeunesse, aura lieu le dimanche 18 novembre à la salle des fêtes de 14h à 19h. Cette animation organisée en parallèle de « Thônex se bouge » qui a lieu au mois de mai, permet aux enfants de découvrir la palette de jeux présents à la ludothèque de Thônex.

3.3.4 Relevés statistiques de vitesse – police municipale

Dans le cas du dicastère de la police municipale, M. Marc Kilcher donne les résultats découlant des relevés statistiques de vitesse sur la commune. Le premier point concerne une analyse réalisée sur le chemin De-Rossillon, à Villette, en descendant du village en direction du pont de Sierne. Sur l'ensemble des véhicules analysés pendant une semaine, 82% étaient en excès de vitesse sur cette zone limitée à 20 km/h. Un courrier est donc parti à l'attention de l'association du hameau afin d'ouvrir une discussion sur les aménagements possibles et la sensibilisation des habitants du village. La deuxième analyse qui a été réalisée pour ce mois concerne l'avenue Tronchet et plus particulièrement la descente allant de la maison des quartiers en direction de la rue de Genève. Le matin 97% des voitures identifiées étaient à l'arrêt car prises dans les bouchons. L'après-midi, 30% des véhicules analysés étaient en excès de vitesse sur cette zone située devant l'école Marcelly Tronchet et limitée à 40km/h. Le souhait du conseil administratif est d'annoncer les relevés statistiques sur une base mensuelle, afin de signaler les problématiques liées à l'incivilité routière.

3.3.5 Rencontre avec les magistrats cantonaux

Toujours concernant le dicastère de la police municipale, la commune va avoir l'occasion de rencontrer le magistrat cantonal ou plus précisément, compte tenu de la situation actuelle, les magistrats cantonaux, dans le cadre du contrat local de sécurité signé en février dernier et qui prévoit un rendez-vous biannuel avec les responsables de la police de proximité cantonale et le magistrat respectif. Les commissaires seront informés lors d'une prochaine commission de police municipale.

4 Rapport des commissions

Les présidents ou vice-présidents de commissions donnent lecture des conclusions des rapports suivants :



4.1 M. Philippe Zaugg, président de la commission culture, loisirs, pour la séance du 4 octobre 2018

Point 1)

Le procès-verbal du 1^{er} février 2018 est approuvé par 7 oui et 2 absentions.

Il a été souligné que le procès-verbal du 28 novembre 2017 sera approuvé lors de la prochaine commission culture qui aura lieu le 22 novembre 2018.

Point 2)

Traitement de la Motion MM 18-01 votée par le conseil municipal du 8 mai 2018 « Baissons les prix lors des fêtes communales »

- *L'ensemble des commissaires ont approuvé un point de distribution d'eau gratuite et par 8 oui et 2 abstentions la distribution gratuite de sirops.*

Il est également mentionné que les divers stands de nourritures devraient faire un effort concernant les prix pratiqués lors de ces manifestations, il est d'ailleurs prévu que M. Philippe Decrey discute avec celles-ci afin de trouver un terrain d'entente pour diminuer les tarifs. Mais si les associations refusaient une diminution le conseil administratif ne pourrait rien n'y faire.

Point 3)

Traitement de la Motion MM-18-02 votée par le conseil municipal du 19 juin 2018 « Apéro Graveson »

- *La place de Graveson sera pourvue lors de la manifestation du 17 novembre 2018 de tables et de tentes mises à disposition par la commune afin que l'association des commerçants puisse en prendre possession.*

Il est question de faire venir des foodtrucks ainsi que des animations par la Maison de Quartiers, les TSHM pourront également assister aux manifestations qui se dérouleront de 17h à 21h.

L'ensemble des commissaires ont salué cette initiative ainsi que le conseil administratif qui attend les diverses propositions des associations afin d'animer la place de Graveson durant la période d'avril à septembre.

Point 4)

Divers

- *Audition de la société de production d'Opus One lors de la prochaine commission suite à un léger différent concernant le nombre de spectacles prévu pour l'obtention de la subvention. Le nombre de spectateurs en totalité pour la salle des fêtes est de 100.000 spectateurs et le 100^{ème} spectacle pourrait avoir lieu prochainement.*
- *Jumelage Comité des fêtes la prochaine venue des Gravesonnais est prévue du 3 mai au 5 mai 2019, il a été question qu'afin d'avoir un ressenti d'opacité, comme cela a été mentionné que le comité des fêtes communiquera, un peu plus, sur leur déplacement ainsi que lorsque des échanges d'écoles et d'associations se feront. Il est aussi remarqué qu'il n'est pas évident de recevoir 600 personnes et de les loger dans notre commune, il se trouve que peu de personne accepte de recevoir quelqu'un durant ces festivités.*



- *Trois Chêne-Culture* Une séance des 3x3 CA, les conseillers administratifs ont décidé de réduire le budget de l'orchestre des trois-chêne et l'on réduit à 105.000.- frs une séance est prévue avec le président de ladite association, il est également question de diminuer le travail de l'employée engagée précédemment et qui a été à plusieurs reprises félicitée de son travail, à l'heure actuelle aucune alternative n'a été proposée, un commissaire craint la dissolution de celle-ci.

La séance à été levée à 20h24

4.2 M. Bastien Leutenegger, vice-président de la cohésion sociale, en remplacement de M. Andrew Arpidone, pour la séance du 9 octobre 2018

Point n°1 : Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018 a été accepté par 5 oui et 2 abstentions après deux modifications.

Point n°2 - attribution des aides 2018

2.1 Aide sociale :

-	<i>Appartenance Genève</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Associations familles monoparentales</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Astrame Genève</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Autisme Genève</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Croix-Bleue Romande section genevoise</i>	CHF 3'000,-
-	<i>Association La Coulou</i>	CHF 8'000,-
-	<i>F-Information</i>	CHF 4'000,-
-	<i>Hopiclowns</i>	CHF 7'000,-
-	<i>Association Insieme Genève</i>	CHF 3'000,-
-	<i>La Maison de Tara</i>	CHF 4'000,-
-	<i>La Main tendue</i>	CHF 3'000,-
-	<i>Office protestant de consultations conjugales</i>	CHF 3'000,-
-	<i>REPR - Relais enfants parents romands</i>	CHF 8'000,-
-	<i>Resiliam</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Le Trialogue</i>	CHF 6'000,-
-	<i>Université populaire du canton de Genève</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Ecole des parents</i>	CHF 3'000,-
-	<i>ACTIFS</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Association Trajectoire</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Association Episol chênnoise</i>	CHF 3'000,-
-	<i>Entraide protestante suisse EPER</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Viol-Secours</i>	CHF 2'000,-

La répartition de l'enveloppe budgétaire au titre de l'aide sociale pour un total de CHF 75'000,-

au vote : accepté par 8 oui et 1 abstention

2.2 Aide humanitaire :

-	<i>ASOPFE</i>	CHF 2'000,-
-	<i>AWRA Afghanistans Wemen Rights Association</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Association Arvan</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Association ANITIE</i>	CHF 4'000,-
-	<i>Association Espace-lien</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Go Sénégal</i>	CHF 5'000,-
-	<i>JATUR</i>	CHF 3'000,-
-	<i>Lectures partagées</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Massai Aid Association</i>	CHF 3'000,-
-	<i>Mate Cocido</i>	CHF 2'000,-
-	<i>Nordesta - Reforestation & Education</i>	CHF 2'000,-



- Solférino - Association des élèves de l'école de Culture Générale Henri Dunant	CHF 5'000,-
- Solidarité Suisse-Guinée	CHF 2'000,-
- Association Le Sourire de Chiang Khong	CHF 2'000,-
- Association suisse des amis d'Haïti	CHF 12'000,-
- Association USHAGRAM Suisse	CHF 6'000,-
- Association La Boule de neige	CHF 5'000,-
- Soutien au plus démunie-s	CHF 4'000,-
- Humanium	CHF 2'000,-
- Association Medecole	CHF 2'000,-
- Reagir	CHF 2'000,-
- SIDECOLE	CHF 2'000,-

La répartition de l'enveloppe budgétaire au titre de l'aide humanitaire pour un total de CHF 73'000,-

au vote : accepté par 8 oui et 1 non.

2.3 Action pour la jeunesse :

- Association La Barge	CHF 2'000,-
- Contact-jeunes	CHF 5'000,-
- Stop suicide	CHF 9'000,-

La répartition de l'enveloppe budgétaire au titre de l'action pour la jeunesse pour un total de CHF 16'000,-

au vote : accepté à l'unanimité.

Point n°3 - Divers - La séance du 16 octobre a été annulée

4.3 M. Guy Saudan, vice-président de la commission écoles, jeunesse, en remplacement de M. Richard Stark, pour la séance du 11 octobre 2018

1. *Visite de la maison de la Fondation de la jeunesse au 23 av. Tronchet. Nous avons été reçus par la présidente Mme Grandgirard et la responsable administrative Mme Barcellona. La maison a été rénovée. Les commissaires ont fait part de leur étonnement quant à la finition de certaines parties (toilettes, escaliers).*

2. *Traitement de la motion « plan de mobilité scolaire (PMS) » en présence de Mme Lanci-Montant de l'ATE qui nous a fait un excellent exposé.*

aux votes :

- *Qui est pour une mise en place d'un PMS par l'ATE ?
(5 contre, 3 pour, 2 abstentions)*
- *Qui est pour un renvoi au conseil administratif pour étudier les mesures à mettre en place pour la sécurité des écoliers ?
(7 pour, 3 abstentions)*

3. *Le process-verbal du 17 octobre 2017 est accepté à l'unanimité*

4. *Divers: une question est posée quant à l'étendue des droits que possède un motionnaire présent en tant qu'auditeur.*



4.4 M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiment, pour la séance du 16 octobre 2018

La séance de commission était précédée d'une visite du chantier des travaux de rénovation de la mairie, ouverte aux membres du conseil municipal. Commentée par M. Olivier Favre du bureau d'architecte Mentha Rosset assurant la direction des travaux et du Maire M. Pascal Uehlinger en charge des travaux, cette visite a permis aux commissaires et conseillers municipaux présents d'être informés et sensibilisés sur certains problèmes étant apparus lors de l'abattage de cloisons non porteuses et de faux plafonds, qui auront pour effet de prolonger les travaux de quatre mois environ, et de générer un surcoût sur lequel je reviendrai au point huit de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Après avoir remercié et libéré M. Olivier Favre, la commission s'est réunie en la présence de M. Pascal Uehlinger, maire, de M. François Fortuna, secrétaire général adjoint et de M. Claude-Alain Poncioni, responsable des bâtiments de la commune.

Le point un de l'ordre du jour, intitulé « réfection de la mairie » s'est avéré être considérablement plus riche et varié que ne le laissait entrevoir l'ordre du jour joint à la convocation.

En effet, il s'est agi de trois sujets distincts, à savoir le surcoût pour la rénovation du bâtiment historique de la mairie déjà évoqué ci-dessus, le coût pour des travaux complémentaires à la salle Louis-Valencien et les options pour la pérennisation des conteneurs accueillant provisoirement les services de la mairie. Je reviendrai ultérieurement sur ces deux premiers sujets respectivement aux points huit et dix de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Les surcouts liés à l'installation de la mairie provisoire, se montant à CHF 480'000,- ont été évoqués, mais la commission n'avait pas à s'exprimer sur ce sujet.

Quant à la pérennisation des conteneurs, elle a fait l'objet d'une longue et riche discussion, parfois même passionnée, qui a occupé une partie importante de la soirée.

Plusieurs commissaires se sont fait les avocats d'une mise à disposition de ces conteneurs pour les associations. Même s'il a finalement été jugé que le sujet appartenait plutôt à la commission sociale qu'à celle des travaux, les commissaires ont voté à l'unanimité pour laisser le Conseil administratif poursuivre ses études sur le coût que pourrait engendrer une pérennisation de ces conteneurs et de les présenter à la commission des finances.

En parallèle, la commission a décidé de transférer à la commission sociale le soin de faire une évaluation des besoins en locaux de la part des associations.

Au point deux de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 29 mai 2018 a été approuvé par six oui et deux abstentions.

Au point trois, divers, M. Uehlinger a répondu aux questions des commissaires portant sur la station d'épuration de Villette, du début des travaux de l'extension de la mairie et les superstructures des stations-service de la Route Blanche.

La séance a été levée à 21h04



4.5 M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, pour la séance du 18 octobre 2018

Jeudi 18 octobre 2018, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.

En présence de M. Marc Kilcher, conseiller administratif, ainsi que M. François Fortuna, secrétaire général adjoint et M. Eddy Philippe, responsable du service des routes et déchets.

Notre ordre du jour était assez volumineux avec trois grands thèmes importants à étudier.

Au point 1 - parking route de Sous-Moulin angle chemin de Mapraz

- *M. Maxime Gobet, du bureau ADR, nous a présenté trois avant-projets, concernant l'enterrement d'un Eco-point sur ce parking exigü.*

C'est à l'unanimité que le projet 2 a été choisi, comprenant le maintien de la cabane Swisscom, un Eco-point de 6 bennes et trois places de parking.

Au point 2 - projet de parcs dans le secteur Graveson – Marcelly.

- *Mon rapport sera repris au point 11 de notre ordre du jour.*

Au point 3 – fin des tolérances communales pour les déchets urbains des entreprises 2018-2019 et de son règlement

- *Pour ce point, nous avons eu une présentation de Monsieur Cornaglia de la Firme Maneco qui conseille et aide les communes à la mise en place des exigences cantonales, en matière de suivi des déchets produits par les entreprises.*

Il y a eu de nombreuses prises de parole de la part des commissaires, car il s'agissait de déterminer les règles pour une nouvelle taxation du « pollueur-payeur » concernant les déchets incinérables des Entreprises de Thônex.

Pour ce faire, trois recommandations ont été mises au vote de la commission, à savoir :

*recommandation A - Fixer la taxe forfaitaire pour les ordures ménagères, pour les conteneurs non identifiables, pour les Entreprises.
Elle a été acceptée à l'unanimité.*

*recommandation B - Fixer le montant de la taxe des ordures ménagères à facturer aux entreprises dont les conteneurs sont identifiables.
Elle a été acceptée à l'unanimité.*

*recommandation C - Autres décisions à prendre sur les recyclables et frais annexes.
Elle a été acceptée par 7 oui et une abstention.*

Au point 4 – adoption du procès-verbal de la séance 11 septembre 2018.

A été approuvé par 5 oui et 3 abstentions.

Dans les divers, il a été question de l'éclairage de la place de Graveson, des remerciements au service des routes et espaces verts, pour la remise en état de la place devant la salle des Fêtes, le giratoire devant le cimetière et le nettoyage des tombes abandonnées.

La séance a été levée à 20h57



4.6 M. Philippe Calame, président de la commission finances, pour la séance du 30 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018 est approuvé par 10 oui et 3 abstentions.

Le point concernant la demande de crédit pour la création d'un éco-point au chemin de Mapraz a été retiré provisoirement de l'ordre du jour.

Aucun divers propre aux thèmes de la commission n'est abordé.

La séance est levée à 21h.20

4.7 Mme Nadia Giacobino, vice-présidente de la commission des sports, police, en remplacement de M. Philippe Noël, président, pour la séance du 6 novembre 2018

1. *Le procès-verbal de la séance du 28 août 2018, est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.*

2. *Dans sa séance du 6 novembre 2018, la commission sports, police et militaire a traité « le bilan-poursuite de la sécurité en 5 mesures », en présence du conseiller administratif délégué M. Marc Kilcher, ainsi que de M. Patrick Moynat, chef de poste APM.*

M. Patrick Moynat nous explique que la 6^{ème} mesure évoquée lors de la commission du 20 mars 2018 point 3, sur les vols de deux-roues, est abandonnée suite aux difficultés de traçage et de gestion.

Le bilan est positif et nous aurons une réévaluation à fin janvier 2019.

3. *DT 186 — rafraichissement du bâtiment de la buvette du stade des Trois-Chêne et agrandissement, investissement d'1/3 de CHF 638'870.—*

M. Marc Kilcher, met l'accent que l'assainissement de ces locaux s'avère nécessaire en raison de la vétusté des lieux (infiltrations dans le plafond de la buvette) et du gouffre énergétique qu'ils constituent (pas d'isolation, chauffage électrique).

Un rafraîchissement complet du bâtiment est indispensable et après une réflexion plus large, l'agrandissement du 1^{er} étage) pour créer des bureaux administratifs supplémentaires.

Ces nouvelles surfaces permettront d'offrir également aux clubs de basketball, handball et volleyball, des locaux administratifs (prestations dont seuls les clubs de football, tennis patinage et hockey bénéficient actuellement).

Outre la mise en valeur d'un patrimoine, il sera permis aux grands clubs de bénéficier de ces infrastructures administratives.

Le crédit d'investissement a été voté favorablement par les commissaires, à l'unanimité.

La séance a été levée à 20h 16.



- 5 Nomination de M. Florian Wünsche, membre du parti libéral-radical (PLR), à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex suite à la démission de M. Hans Rudolf Roth. (DM-18-06)

M. le président donne lecture du courrier que M. Hans Rudolf Roth a adressé, en date du 21 septembre 2018, à Mme Christiane Grandgirard, présidente de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex

Démission en tant que trésorier de la FJT au 31.12.2018

Madame la Présidente,
Chère Christiane,

Par courriel du 10 juillet 2017, j'ai fait part de mon intention ferme de renoncer à ma fonction de trésorier de la FJT fin 2018. Le moment est donc venu de vous présenter officiellement ma démission au 31 décembre 2018, après 15 années d'activité.

En effet, sur proposition de l'association libérale de Thônex, le conseil municipal du 2 juin 2003 a pris acte de ma désignation, et lors de la séance du 16 juin 2003 de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (FJT), je suis entré au conseil de fondation et au bureau en tant que trésorier.

J'ai eu le plaisir de fonctionner sous quatre présidentes avec lesquelles nous avons écrit une partie de l'histoire de la petite enfance de Thônex.

Avec Madame Sophie Desjacques-Carnegie, nous avons précisé la répartition des responsabilités du conseil, du bureau, du comité de gestion et de la directrice. Un système comptable avec son plan amélioré et une partie analytique ont vu le jour, et la gestion des salaires a été transférée à une nouvelle fiduciaire.

Le portefeuille d'assurances a été confié à un prestataire externe. L'engagement de l'actuelle directrice en la personne de Madame Hélène Muller-Gysler, à la suite de la démission de la titulaire, était une réelle opportunité dont la FJT ne peut que se féliciter.

Avec Madame Isabel RoCHAT, nous avons procédé à l'ouverture de l'EVE Marcellly en septembre 2009, suivi immédiatement de la rénovation et de l'extension des Bout'Choux. Des subventions fédérales ont été obtenues par la FJT pour EVE Marcellly, après constitution d'un dossier conséquent. Un contrat de prestations a été signé entre la Ville de Thônex et la FJT et un autre entre la FJT et un médecin-conseil.

Avec Madame Josseline Verneret, nous avons complètement rénové l'EVE Chapelly et amélioré l'isolation du sol, travaux entièrement financés par la FJT. Un contrat de prestations a été signé avec la Mairie et celle de Puplinge pour huit places louées à cette dernière commune. Des négociations avec le SASAJ ont permis d'augmenter la capacité d'accueil à EVE Marcellly qui a passé de 63 à 75 places. Les statuts ont été mis au goût jour à la suite d'une révision. Un site Internet a vu le jour.

Avec Madame Christiane Grandgirard, nous avons mis en place une adjointe pédagogique par site et amélioré tout le formel (contrats, descriptions de poste, règlements etc.) et révisé les statuts. La gestion informatique de la présence des enfants et la saisie du temps de travail constituent un pas vers la modernité respectivement comblent une lacune vis-à-vis de la législation. L'obtention de locaux à l'avenue Tronchet 23 permet à présent à la FJT d'élargir ses activités ce qui a donné naissance à un pôle administratif qui sera pleinement opérationnel dès le 1^{er} janvier 2019.

Le Comité du parti libéral-radical de Thônex (PLR) du 27 août 2018 a donné son aval afin que Monsieur Florian Wünsche me succède au 1^{er} janvier 2019 en tant que nouveau trésorier. Il serait judicieux de le convoquer à l'une de nos prochaines séances du conseil, ayant pour objectifs une nomination officielle ainsi qu'une introduction progressive dans les activités.



Je suis reconnaissant pour tout ce que ce travail particulièrement réglementé m'a apporté, mais surtout pour les contacts humains qui constituent un enrichissement personnel.

Je quitterai la FJT au 31 décembre 2018 avec le sentiment du devoir accompli, après avoir vu évoluer nos institutions vers des prestations d'avant-garde.

Recevez, Madame la Présidente, chère Christiane, mes meilleures salutations.

Copie à: M. Marc Kilcher, conseiller administratif, Mairie de Thônex, M. Fabrice Boux de Casson, président PLR Thônex, M. Philippe Guex, secrétaire général, Mairie de Thônex

[Applaudissements]

puis, du courrier que M. Florian Wünsche a envoyé au conseil administratif en date du 10 octobre 2018

Concerne: candidature au poste de trésorier de la Fondation pour la Jeunesse de Thônex

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma candidature pour le poste de trésorier au sein de la Fondation pour la Jeunesse de Thônex.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer sur la suite de la procédure. Je me tiens tout naturellement à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ma candidature et vous prie d'agréer, Messieurs, mes meilleures salutations.

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, remercie M. Hans Rudy Roth au nom du conseil administratif et du conseil municipal pour son travail au sein de cette Fondation. M. Marc Kilcher souhaite tout d'abord remercier M. Hans Rudolph Roth pour la stabilité qu'il a apporté à cette une institution pendant les 15 années au cours desquelles il a siégé au conseil de fondation. Au fil des années, M. Roth s'est imposé comme une personne clé qui a connu les échecs de cette fondation et a su lui donner la rigueur nécessaire pour tenir contre vents et marrées. D'autre part, M. Hans Rudolph Roth est un bénévole et son travail est d'autant plus remarquable que dans la société actuelle il est de plus en plus difficile de s'appuyer sur des bénévoles pour faire tenir des institutions. Il a su plus d'une fois corriger les professionnels mandatés par la commune et mérite tous les remerciements de cette dernière. Finalement, M. Roth est quelqu'un de très pragmatique et a su accompagner la fondation et repérer quels étaient les défis à relever pour aller de l'avant. L'analyse réalisée sur les institutions de la petite enfance dans le canton de Genève a d'ailleurs démontré que les crèches de Thônex encadrées dans la fondation sont des établissements en très bon état n'ayant pas de problèmes structurels. L'intelligence et le pragmatisme de M. Hans Rudolph Roth ont permis à la fondation de s'adapter à l'évolution de l'environnement de la petite enfance et des exigences réglementaires de ces quinze dernières années. Au nom du conseil administratif, M. Marc Kilcher tient encore à remercier M. Roth pour le travail accompli et à le féliciter pour l'engagement exceptionnel dont il a fait preuve et au titre duquel il mérite toute la gratitude de la commune de Thônex.

[Applaudissements]



La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, M. Bruno Da Silva donne lecture de la délibération

Nomination de M. Florian Wünsche, membre du parti libéral-radical (PLR)
au conseil de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex
suite à la démission de M. Hans Rudolf Roth

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les statuts de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, adoptés par le conseil de fondation le 7 septembre 2009,
- attendu que le conseil municipal doit élire autant de membres qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit six membres pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2020,
- vu l'article 12, alinéa 2) des statuts susmentionnés,
- vu la lettre de démission du 21 septembre 2018, de M. Hans Rudolf Roth (PLR), du comité de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex,
- attendu qu'il convient de la remplacer par l'autorité qui a désigné le membre sortant, dans les trois mois suivant la vacance,
- sur proposition du parti libéral-radical (PLR),

le conseil municipal

d é c i d e

à l'unanimité moins une abstention,

1. De nommer M. Florian Wünsche, membre du parti libéral-radical (PLR) en remplacement de M. Hans Rudolf Roth, démissionnaire, au comité de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2020

[Applaudissements]

6 Budget 2019

- 6.1 Nombre de centimes additionnels (DA-18-27a),
- 6.2 Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-18-27b),
- 6.3 Indemnités allouées aux conseillers administratifs aux conseillers municipaux. (DA-18-28),
- 6.4 Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-18-29),
- 6.5 Budget de fonctionnement (DA-18-27c),
- 6.6 Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-18-27d).



M. le président rappelle que les votes concernant le budget 2019 se feront dans l'ordre suivant :

1. montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux (DA-18-28),
2. montant minimum de la taxe professionnelle (DA-18-29),
3. nombre de centimes additionnels (DA-18-27a),
4. nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-18-27b),
5. budget d'exploitation (DA-18-27c),
6. autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-18-27d).

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances remercie tout d'abord le secrétaire général, M. Michel Zeder, ainsi que M. Frédéric Giroud pour le travail énorme qu'ils ont fourni pour arriver à ce budget et la qualité des informations qu'ils transmettent au conseil administratif. M. Pascal Uehlinger remercie également les délégués des partis qui ont participé à préparer le budget présenté aujourd'hui. Ce travail nécessite deux à trois mois de préparation, beaucoup de calculs, et il est aujourd'hui satisfaisant que le budget présenté soit équilibré.

M. Pascal Uehlinger entame une présentation, projetée en salle :

Fonctionnement et investissements

Le total des charges a augmenté de l'ordre de 3%, tout comme le total des revenus, ce qui laisse espérer un excédent de revenu, à savoir un budget totalement équilibré. La problématique est la même qu'en 2018, c'est-à-dire que la commune connaîtra des dépenses d'investissement très élevées qui entraîneront un amortissement dans les années suivantes et finalement le paiement de l'intérêt de la dette. Cette rubrique est quelque peu inquiétante car c'est la plus grosse et la commune ne la maîtrise pas. Les revenus fiscaux des personnes physiques sont donnés par le canton et bien que la commune travaille de manière très consciencieuse c'est un exercice difficile car il est possible de se battre sur un montant de CHF 5'000.- dans une rubrique budgétaire qui pourra varier de 2 ou 3 millions en fin d'année. L'État essaye de stabiliser ces informations pour faciliter le travail des communes mais cela reste un travail délicat.

Dépenses par habitants de la commune

- Charge du personnel (27% du budget) : cette charge est incompressible et représente pratiquement un tiers du budget.
- Biens, services et exploitation (21% du budget) : cette rubrique concerne les achats de marchandises et de biens matériels.
- Amortissements (14% du budget) : cette rubrique va augmenter avec les investissements et il sera nécessaire d'augmenter les recettes pour garder un équilibre. Les investissements actuels sont liés au développement urbain de la commune, à la création d'une école et des infrastructures publiques. En principe, ces infrastructures seront financées par des recettes supplémentaires et il s'agit pour le conseil administratif de trouver un juste équilibre entre les habitants que la commune devra aider et ceux qui paieront des impôts.



- Charges financières (4% du budget) : la commune s'apprête à avoir un emprunt d'environ 100 millions. Sachant que 3% d'intérêt de la dette correspond à 3 millions, une discussion aura lieu prochainement en commission des finances pour déterminer le type d'emprunt qu'il s'agit de privilégier. La question est de savoir s'il est préférable de prendre le risque de contracter un emprunt à court terme avec de bons taux d'intérêt, sous les 3%, ou de partir sur des emprunts à long terme et donc moins risqués, mais qui engendrent des taux d'intérêt supérieurs. La discussion se fera en compagnie de M. Michel Zeder et de personnes extérieures qui pourront conseiller la commune sur les stratégies à adopter.
- Charges de transfert et subventions (34% du budget) : les postes principaux de cette rubrique sont le CSSM, la Fondation de la petite enfance, les restaurants scolaires, le SIACG, le GIAP, l'ACG ou encore le SIS.

Péréquation intercommunale

La péréquation intercommunale, qui correspond aux montants versés aux autres communes ou reçus par ces dernières, est très favorable pour 2019 et devrait être relativement stable pour les deux prochaines années.

Évolution des dépenses des différents dicastères

M. Pascal Uehlinger s'intéresse aux dicastères pour lesquels il y a eu des changements.

- Administration générale : cette rubrique comprend l'affectation d'un nouveau collaborateur et de tout ce qui est lié aux constructions autour de la mairie, l'amortissement de la contribution du FIDU et les travaux spéciaux à la salle des fêtes.
- Sécurité publique : cette rubrique est marquée par les augmentations traditionnelles linéaires, autrement dit une augmentation de la charge du personnel. Elle comprend les pompiers et les travaux spéciaux. A noter que le coût des SIS va augmenter ces prochaines années et que l'enveloppe actuelle de 47 millions va passer à 80 millions ce qui aura bien évidemment un effet sur les budgets des communes.
- Finances et impôts : concerne les intérêts de la dette se rapportant aux immeubles, au patrimoine financier.

Résultats d'exercices enregistrés depuis 2008

Ces résultats montrent qu'en règle générale la commune a toujours présenté des budgets équilibrés. On voit qu'en règle générale, on a toujours présenté des budgets équilibrés et avec des recettes extraordinaires dont on peut faire séparation mais dont la commune n'est pas maître car elles dépendent de ce que l'Etat indique.

Investissements à financer en 2019

Selon M. Pascal Uehlinger la partie la plus importante du budget représente les investissements à financer en 2019 qui s'élèvent à un total de 62 millions.



- Aménagement de l'espace public (CHF 17'292'930.-) : communaux d'Ambilly, CSSM, mesures d'accompagnement paysagères du Foron, CEVA, réaménagement du périmètre de la maison de quartier, nouveau parc au chemin des Deux-Communes.
- Aménagements routiers (CHF 1'989'667.-) : assainissement du bruit routier, consolidation du mur de soutènement de la route de Villette, chemin du Chablais et autres aménagements routiers.
- Collecteurs et mise en séparatif (CHF 7'903'881.-) : cette rubrique est en lien avec des recettes car il y a un retour de ces investissements par le Fonds intercommunal d'assainissement.
- Travaux dans les bâtiments (CHF 33'131'934.-) : extension de la mairie, rénovations, communaux d'Ambilly, piscine de Thônex, CSSM, CAD mis en place au niveau de la mairie en direction de l'école du Bois-des-Arts et au niveau de l'école Marcelly Tronchet en direction de la salle des fêtes de Thônex.
- Autres investissements (CHF 2'660'466.-) : école, piscine, parking de la salle des fêtes, acquisition d'un élévateur, contribution du FIDU.

Terminant sa présentation, M. Pascal Uehlinger remercie l'assemblée pour son attention et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 octobre 2018 ainsi que des résultats des votes qui ont été soumis aux commissaires

Après des explications générales sur le contexte 2019, les commissaires ont étudié le budget, page par page et ont posé des questions ou émis des demandes d'amendements en cours de cette étude du budget.

Il est fait 4 amendements ayant pour objet 6 modifications, puisque 2 demandes font l'objet d'une rocade entre 2 rubriques.

amendement 1 :

- *Rocade entre la rubrique 322.363.0 « subvention allouée à l'orchestre des Trois-Chêne » passant de CHF 20'000.- à zéro au profit de la rubrique 3296.363 « Subvention à l'association Trois-Chêne culture » passant ainsi de CHF 35'000.- à CHF 55'000.-.*

La demande est faite pour maintenir cette subvention de l'orchestre via Trois-Chêne culture (3CC), qui gère les événements et la subvention de l'orchestre selon une convention, comme cela est le cas en 2018. Un long débat s'en est suivi sur le fonctionnement de 3CC et de la subvention à l'orchestre.

au vote

- *cet amendement est accepté par 13 oui et 1 abstention*

amendement 2 :

- *Rocade entre la rubrique 593.363.1 « subventions attribuées par la commission sociale pour l'aide humanitaire » passant de CHF 120'000.- à CHF 100'000.- au profit de la rubrique 592.363.1 « subventions attribuées par la commission sociale à l'aide sociale locale » passant ainsi de CHF 80'000.- à CHF 100'000.-.*

La demande est faite en raison d'une aide internationale qui n'arrive pas au montant maximal prévu et des besoins pour l'aide locale.

au vote

- cet amendement est accepté par 12 oui, 1 non et 1 abstention

amendement 3 :

- Augmentation de la rubrique 3296.363 « Subvention à l'association Trois-Chêne culture » de CHF 5'000.- pour un nouveau total à CHF 60'000.-.

La demande est faite suite à la baisse proposée par le conseil administratif entre 2018 et 2019 de CHF 25'000.- (par commune) pour cette association.

Une discussion longue et précise est faite sur le fonctionnement de cette association et sur les velléités d'une commune membre de réduire les prestations de cette association et à défaut de ne pas verser sa subvention si les 2 autres communes ne la suivent pas et que l'association n'accepte pas ses conditions.

au vote

- cet amendement est accepté par 10 oui, 1 non et 3 abstentions

amendement 4 :

- Diminution de la rubrique 963.7.343.3 « travaux spéciaux pour l'Auberge communale » de CHF 6'000.- pour un nouveau total à CHF 12'000.-.

La demande est faite pour que le gérant de l'Auberge assume une partie des frais liés aux remplacements des chaises de la terrasse, estimant que les frais engagés par la Commune ses dernières années sont supérieurs aux loyers encaissés.

Un long débat a suivi sur le contrat qui lie la Commune et le gérant, sur les prix des baux et pratiques du marché et sur la qualité reconnue de l'actuel gérant.

au vote

- cet amendement est accepté par 8 oui et 7 non.

Suite à ces amendements, il est procédé aux votes suivants :

- Centimes additionnels, inchangés à 44 :
 - approuvé à l'unanimité
- Centimes additionnels à l'impôt sur les chiens, passant à 100 (contre 50 en 2018) : approuvé par 13 oui et 1 non
- Jetons de présences alloués aux conseillers municipaux, inchangés :
 - approuvé par 12 oui et 2 abstentions
- Indemnités allouées aux conseillers administratifs, inchangées :
 - approuvé à l'unanimité
- Taxe professionnel minimale à CHF 30.-, inchangée :
 - approuvé à l'unanimité
- Budget d'exploitation ainsi amendé avec un excédent budgétaire de CHF 5'082.- :
 - approuvé à l'unanimité
- Autorisation d'emprunter à concurrence de CHF 56'997'557.- :
 - approuvé à l'unanimité

A la suite de ces votes, le reste du dossier du budget est parcouru et des questions posées. Il n'y a pas de vote sur les annexes au budget.



M. Edouard Houman donne lecture de la déclaration du groupe PLR

Mesdames, Messieurs, chers collègues du Conseil municipal,

Les remerciements du groupe libéral-radical vont en premier lieu au Conseil administratif qui veille à la bonne tenue des finances communales. Nous tenons à remercier particulièrement M. Pascal Uehlinger, notre grand argentier, M. Philippe Guex, secrétaire général, M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint et M. Frédéric Giroud, responsable de la comptabilité générale.

Le budget présenté ce soir est à l'équilibre. Or, il s'en est fallu de peu pour qu'il soit déficitaire. L'excédent historiquement faible du budget 2019 montre à quel point la maîtrise de la dépense publique est importante. Loin d'être un slogan politique qui sonnerait creux, il s'agit d'un impératif vital pour la bonne santé financière de notre Commune et par conséquent pour sa capacité à financer les nombreux investissements demandés par le développement de Thônex.

Le groupe PLR, en tant que première formation politique thônésienne, a le devoir de regarder la situation telle qu'elle est. La tentation peut être forte d'édulcorer l'état financier de notre Commune, dans le but de promouvoir des politiques publiques toujours plus dépensières. Les conseillers municipaux libéraux-radicaux n'oublient jamais, tout au long de l'année, dans leur travail au Conseil municipal et en commission, que l'argent public dont nous avons la responsabilité est d'abord et avant tout celui de la population et des entreprises thônésiennes. Cela nous oblige.

Il est essentiel, face au développement spectaculaire que connaîtra notre Commune dans les années à venir et aux enjeux multiples qu'elle aura à affronter, que nous continuions à maîtriser les charges publiques et gérer de façon responsable nos investissements.

La vigilance quant aux dépenses ne doit évidemment pas se faire au détriment des prestations à la population. Les Thônésiens peuvent compter sur leurs élus libéraux-radicaux pour protéger le service public de leur Commune même dans des situations budgétairement tendues comme nous les connaissons actuellement.

Le groupe PLR profite du vote du budget 2019 pour renouveler son engagement de veiller à maintenir l'équilibre budgétaire sans augmentation d'impôts ni sur les personnes physiques ni sur les personnes morales.

Les conseillers municipaux libéraux-radicaux voteront le budget tel que proposé, sous réserve d'éventuelles propositions d'amendements, et vous invitent à en faire de même.

M. Bruno Da Silva donne lecture de la déclaration du groupe PDC

Le groupe démocrate-chrétien et moi-même souhaitons tout d'abord adresser nos traditionnels remerciements aux différents services communaux qui ont travaillé sur ce budget et qui ont permis d'aboutir à la mouture qui nous est soumise au vote ce soir. Remerciements d'autant plus appuyés cette année, au vu des efforts de notre service financier pour assurer une lisibilité optimale du document après le passage au nouveau modèle comptable.

Maintenant, le budget en soi.

Le PDC juge important de souligner l'important travail de rétention des coûts, de rationalisation et de recherche d'économies dans un contexte économique toujours plus délicat pour notre commune. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis des Thônésiennes et Thônésiens, en tant qu'autorités municipales, de veiller à la meilleure gestion des fonds qui sont à notre disposition. Cet exercice nous semble ici avoir été plutôt bien mené.



Parmi les augmentations observées par notre groupe, une grande partie d'entre elles concernent le personnel communal ; c'est là une conséquence de la dynamique d'augmentation de la population et une nécessité tant du point de vue des prestations à offrir aux communiens, que du point de vue du confort que nous nous devons d'offrir, en tant qu'employeur, à nos employés.

Nous remarquons aussi que malgré la conjoncture plutôt terne voir pessimiste, des investissements importants pour la qualité de vie de nos citoyens ont pu être maintenus. Toujours concernant les investissements, le groupe PDC avait demandé il y a quelques temps un travail de priorisation des investissements et l'établissement d'un classement listé. Ce travail devait nous permettre à nous, autorité qui débloquons les fonds et votons les crédits, d'avoir une vue globale de la position financière de notre commune. Nous réitérons ici notre souhait de voir une telle liste de priorités dressée.

Pour en terminer avec la question des investissements, le PDC ne voulait pas laisser passer l'occasion de montrer tout de même une certaine inquiétude au vu des montants engagés chaque année pour les amortissements en cours. C'est une part conséquente de notre budget qui est ainsi « bloquée » et qui, au vu de certaines prévisions et projets déjà évoqués, devrait encore augmenter prochainement. Cette situation inquiète notre groupe politique et nous n'hésiterons pas à demander le report de certains travaux ou investissements si ceux-là devaient ne pas être jugés prioritaires. Un renvoi de ces projets « secondaires » à 2022-2023, période où nous devrions commencer à percevoir les rentrées fiscales apportées par ce que nous construisons actuellement, nous permettrait de garder une certaine marge de manœuvre dans la gestion très difficile de nos finances de ces prochaines années.

Après ces quelques recommandations, le PDC votera ce budget et nous incite à en faire de même.

M. Bastien Leutenegger donne lecture de la déclaration commune des groupes VI/VE (Vivre à Thônex – les Verts) et GS (Gauche sociale)

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En introduction, nos groupes remercient l'administration communale en la personne de M. Michel Zeder, Secrétaire général adjoint en charge des finances, ainsi que ses collaborateurs, ainsi que le Conseil administratif, pour leur travail de préparation et de présentation du budget qui nous est soumis ce soir.

De manière générale, nous constatons avec satisfaction que l'équilibre budgétaire est réalisé, cette année comme les précédentes.

Nous n'entrerons pas ce soir dans le détail des choix budgétaires proposés. Nous souhaitons simplement rappeler ici notre volonté de vérifier que des choix politiques restrictifs ne viennent pas affecter des prestations à la population qui sont nécessaires, notamment dans le domaine social, culturel et environnemental.

Ce soir pour le budget 2019, nous mettrons en avant 3 éléments issus du passage devant la Commission des finances du 30 octobre 2018.

Premièrement : Nous accueillons favorablement la création de nouveaux postes dans notre administration. Cela est à notre sens nécessaire à son bon fonctionnement et indispensable à la mise en œuvre des prestations dues à la population. Nous saluons également l'engagement de deux nouveaux apprentis. La formation étant un enjeu de première importance, il est tout à fait souhaitable que notre commune s'y montre active. Nous invitons donc vivement nos conseillers administratifs à poursuivre leurs efforts dans cette voie.

Nous déplorons toutefois le non-renouvellement d'un poste de Correspondant de nuit. Nous considérons que ces acteurs de terrain ont une importance particulière dans la prévention des incivilités dans notre commune.



Deuxièmement : Nos groupes déplorent vivement les baisses de subvention allouées à l'Association 3 Chêne Culture. Si nous trouvons regrettable la position de l'une des communes partenaires, nous désapprouvons un alignement de notre commune sur cette baisse, comme initialement proposé. Si toutes les parties s'accordent pourtant sur l'utilité de 3 Chêne Culture, elles justifient ces baisses de subventions par des dysfonctionnements internes à l'association.

Or, à notre connaissance, aucune révision ou audit de leur fonctionnement n'est prévu. Cette baisse de subvention met par contre à mal cette association qui risque à terme de purement et simplement disparaître. On ne s'y prendrait pas mieux pour la torpiller.

Troisièmement : Nous accueillons favorablement le supplément de 20 000.- alloué à l'aide sociale, les demandes en la matière étant importantes.

Nonobstant le deuxième point évoqué ici, les groupes VIVE et GS voteront favorablement le budget 2019 proposé ce soir.

M. Richard Stark donne lecture de la déclaration du groupe UDC

Le groupe UDC approuvera le budget 2019 dans sa globalité.

Le groupe UDC remercie l'administration de la commune et plus particulièrement le service financier pour toutes les explications fournies ainsi que le conseil administratif.

M. le Président invite à passer au vote des 6 sous-points suivants :

1. *montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux (DA-18-28),*

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark donne lecture de la délibération

Budget 2019

fixation du montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs
et conseillers municipaux

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de budget 2019,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 30 octobre 2018,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De fixer pour 2019, le montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs à CHF 255'000,-.
2. De fixer pour 2019, le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 62'000,-.



3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2019 suivantes :

- 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
- 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

2. *montant minimum de la taxe professionnelle (DA-18-29)*

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark donne lecture de la délibération

Budget 2019

fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 30 octobre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à CHF 30,-.

M. le président propose de passer à la délibération générale.

points relatifs à la délibération générale :

- 3. *nombre de centimes additionnels (DA-18-27a),*
- 4. *nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-18-27b),*
- 5. *budget d'exploitation (DA-18-27c),*
- 6. *autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-18-27d).*

M. Richard Stark donne lecture de la délibération

Budget d'exploitation 2019

fixation du taux des centimes additionnels et centimes en supplément à appliquer sur l'impôts sur les chiens, autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou renouveler des emprunts qui viendraient à échéance

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget d'exploitation et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget d'exploitation présente un montant de CHF 42'882'299,- aux charges et de CHF 42'887'381,-aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 5'082,-
- attendu que cet excédent de revenus présumé résulte d'un résultat opérationnel de CHF 5'082,-
- attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'981'321,-
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 44 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019, par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 62'978'878,- aux dépenses,
- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'981'321,- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 56'997'557
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 30 octobre 2018,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le budget d'exploitation 2019 pour un montant CHF 42'882'299,- aux charges et de CHF 42'887'381,-aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 5'082,-.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : - résulte d'un résultat opérationnel de CHF 5'082,-

- résultat extraordinaire de CHF 0,-.

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 44 centimes.



par 19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 à 100 centimes.

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de CHF 56'997'557,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

[Applaudissements]

- 7 Demande d'un crédit de CHF 522'800,- pour le versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. (DA-18-30)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, rappelle que le Fonds Intercommunal du Développement Urbain (FIDU) représente une enveloppe de 25 millions attribuée chaque année dont 2 millions proviennent du canton et 25 millions des communes. La contribution de la ville de Genève est plafonnée à 7 millions, le reste étant calculé par habitant et constituant un devoir de contribution pour les communes.

En outre, une indemnité est versée pour la création de logements, d'espaces publics et de places d'école. Compte tenu du développement de la commune, Thônex risque davantage de recevoir de l'argent du FIDU que de le financer ces huit prochaines années, c'est pourquoi M. Pascal Uehlinger invite le conseil à voter cette délibération.

M. Philippe Calame, président de la commission finances, indique que ce point n'a pas été traité en séance.

La discussion est ouverte

Sachant que 25 multiplié par 30 donne 750, M. Philippe Calame tient à remercier le service financier de la commune pour les 750 amortissements comptables annuels qu'il va devoir réaliser à cause du vote du Grand Conseil qui a décidé que les 25 votes de crédit pour le FIDU seraient amortis pour 30 ans chacun.

M. Alain Nicolet donne lecture de la délibération

Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU)
demande d'un crédit de CHF 522'800,- pour 2019



- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
- vu que la loi sur le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 20 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 522'800,- pour le versement de la contribution en 2019 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 522'800,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 de 2020 à 2049.
4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné sous point 1.

- 8 Demande d'un crédit de CHF 620'000,- en vue des travaux de réfection totale de la toiture et locaux connexes de la mairie. (DA-18-31)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et travaux, bâtiments rappelle que le conseil municipal a voté en mai 2015 un crédit de CHF 2'350'000.- pour une rénovation majeure de la mairie.

Lorsqu'une partie des faux plafonds qui se trouvent en dessous de la toiture a été détruite, des apparitions de trous ont été découvertes. Comme la toiture ne respirait pas suffisamment, le bois qui tenait les ardoises a été complètement fusé. La commission des travaux et la commission des finances ont alors été réunies pour discuter de cette problématique car ces rénovations supplémentaires, qui plus est sur un bâtiment protégé par la CMNS, nécessitent de recréer ces ardoises, à l'origine valaisanne et qui viendront cette fois d'Italie.

Afin de ne pas prendre le risque de découvrir d'autres spécificités cachées il a semblé préférable de démonter toute l'ossature de la mairie, ce qui n'a pas découlé sur d'autres mauvaises surprises mais engendre un assainissement plus complet.



Le budget complémentaire présenté ici s'élève à CHF 620'000.- et comprend CHF 300'000.- pour la rénovation de la toiture, CHF 280'000.- pour l'évolution du programme et CHF 40'000.- pour la mise à jour des équipements techniques.

M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 16 octobre 2018

Je ne traite ici que de l'aspect qui concerne le point 8 de l'ordre du jour du présent conseil municipal, à savoir le surcoût pour la rénovation du bâtiment historique de la mairie. Une grande partie des explications et des réponses aux questions ayant été déjà données lors de la visite du chantier, la discussion, qui s'est poursuivie après avoir remercié et libéré M. Favre, a été relativement courte.

Il en ressort que les travaux sont indispensables, rendus nécessaires par la dégradation de la charpente et des tuiles suite à d'anciens travaux de rénovation malheureux lors desquels la nécessité d'assurer une bonne ventilation et l'évacuation de l'humidité n'avaient pas été prises en compte.

Le surcoût estimé à CHF 680'000 comprend toutefois une option non indispensable de CHF 59'700 pour l'éclairage de la façade du bâtiment.

Mise au vote, cette option a été préavisée négativement par 6 non et 2 abstentions.

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 oct. 2018

Lors du début des travaux et du démontage des faux-plafond de mauvaises surprises sont apparues. Le descriptif de celles-ci a été largement discuté en séance travaux.

Les commissaires approuvent à l'unanimité, soit 13 voix, ce crédit qui sera amorti sur 20 ans.

La discussion est ouverte

M. Philippe Calame donne lecture de la déclaration des groupes PLR et PDC

Mesdames et Messieurs,

C'est avec surprise que nous avons découvert le piteux état de la toiture de la Mairie comme tout le monde autour de cette table. En effet, les faux plafonds ne permettaient pas de connaître l'état de la toiture et l'installation de ces faux plafonds a certainement contribué au pourrissement de la toiture, l'air ne pouvant que peu ou pas circuler. Ces travaux sont indispensables et nous ne pouvons que les approuver, afin de laisser aux générations futures un bâtiment en parfait état, du carnotzet au paratonnerre. Néanmoins, il convient ici de relever que les coûts des travaux de toiture auraient pu être beaucoup moins chers, si l'Office du patrimoine et des sites n'avait pas imposé de refaire le toit en ardoise du Valais... qui, ironie de l'histoire, viendront d'Espagne, alors que tous les toits du hameau sont... en tuiles.

Nous profitons de faire une petite digression pour rappeler au passage que cet Office du patrimoine et des sites nous coutera ce soir et lors d'un prochain Conseil municipal une blinde de plus, car cet organisme nous impose d'enfoncer dans le sol de plusieurs dizaines de centimètres les nouveaux bâtiments de la mairie ce qui impose la construction d'un ascenseur à la salle Valencien, crédit que nous voterons ce soir, car les niveaux des futurs étages seront plus bas que les étages de la salle Valencien et donc imposeront des marches et donc un ascenseur pour permettre que les cuisines et les toilettes soient accessibles aux personnes à mobilité réduite, lors des locations de la salle Valencien. Sans cet enfoncement nous aurions été « à niveau ».



Cette opération visant à avoir un rez-de-chaussée 80 centimètres en dessous de la chaussée et un parking dans la nappe phréatique nous coûtera encore plus que prévu. Tout cela pour que, lorsque l'on se trouve pile à l'endroit de la cure de Thônex, on puisse voir un soit-disant alignement entre le toit des nouveaux bâtiments et on ne sait pas exactement quoi sur le bâtiment historique de la Mairie. Alignement qui en raison des perspectives ne sera « visible » qu'à cet endroit. Thônex paiera donc au final au-delà du million pour permettre ce caprice architectural. Ce n'est pas grave, ce n'est pas comme si la Commune avait des millions en caisse et aucune dette de plus de 150 millions en 2021.

Nous voterons donc ce soir ce crédit et les suivants car ils sont nécessaires.

Mais à titre personnel, ça ne m'empêchera pas de penser ce que je pense de l'Office du patrimoine et des sites.

M. Richard Stark remercie M. Pascal Uehlinger d'avoir précisé que les ardoises venaient d'Italie et non d'Espagne. Cela dit, M. Pascal Uehlinger n'est pas certain de la provenance des ardoises qui viennent soit d'Espagne soit d'Italie.

M. Richard Stark se demande où les Valaisans vont chercher l'ardoise nécessaire à la rénovation de leurs toitures. Sachant que les toits des alentours sont en tuile, il se questionne par ailleurs sur le fait que le bâtiment de la mairie soit le seul à posséder un toit en ardoise et trouve regrettable que le Service des monuments et des sites oblige la commune à refaire le toit tel qu'il était jusqu'à maintenant.

M. Pascal Uehlinger indique que les ardoises valaisannes ne se font plus aujourd'hui. En réalité, les toits valaisans ne sont pas en ardoise mais en granite, matériau plus massif qui prévient des chutes de toit liées au foehn. M. Uehlinger partage les propos de M. Philippe Calame quant au fait que la rénovation aurait pu être trois ou quatre fois moins cher si la commune avait pu mettre des tuiles rouges et non des ardoises.

Ce type d'ardoise noire se trouve aujourd'hui en Italie, en Espagne ou en Afrique du Nord et est plus performant que les ardoises du Valais qui ont tendance à devenir poreuses avec le temps. Cependant la contrainte est ici davantage esthétique que qualitative.

M. Bruno Da Silva donne lecture de la délibération

Rénovation de la mairie
demande d'un crédit complémentaire de CHF 620'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le conseil municipal a dans sa séance du 12 mai 2015, voté un crédit de construction de CHF 2'350'000,- en vue de la rénovation de la mairie,
- attendu que lors des travaux de démontage des faux plafonds situés sous la toiture il a été constaté que l'ossature porteuse était à remplacer dans son entier,
- attendu que lors de l'établissement du devis général de 2015 ce poste ne pouvait être identifié avant son démontage,



- attendu qu'il convient d'assainir l'ensemble de la toiture avant de procéder à la rénovation d'ensemble du bâtiment,
- vu l'exposé de motif et le devis établis par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments du 16 octobre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission finances du 30 octobre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif du crédit complémentaire de CHF 620'000,- en vue des travaux de réfection totale de la toiture de la mairie.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2035.

9 Demande d'un crédit de CHF 480'000,- en vue du réaménagement temporaire de la parcelle n°3963, (villa Minazzi) sise 52, ch. du Bois-Des-Arts. . (DA-18-32)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et travaux, bâtiments rappelle que cette demande de crédit a été discutée en commission des finances et qu'elle constitue une demande maximum car une autre discussion aura lieu sur l'avenir des bâtiments provisoires où se trouvent aujourd'hui l'administration et le conseil administratif.

Le déménagement de la totalité du personnel de la mairie dans ces containers s'est montré plus compliqué que prévu. En effet, la société AWF (Arn, Wüthrich & Frigério SA) avait estimé le prix du terrassement et de la préparation du terrain pour accueillir ces containers.

S'agissant de montants importants, la commune avait lancé un appel d'offre sur lequel, à la surprise de M. Uehlinger, ladite société n'avait pas répondu. Compte tenu du fait que le montant le plus faible proposé dans le cadre de l'appel d'offre pour cette rubrique dépassait d'environ CHF 140'000.- le devis défini par AWF, il semblerait que les premiers calculs aient été mal faits et que AWF se soit donc par la suite retenue de soumissionner.

Les autres surcoûts ont été réduits par le mobilier, l'installation de la fibre et la gestion de l'électricité. Il reste encore un coût de CHF 80'000.- à prévoir notamment pour le démontage et le temps supplémentaire.

Une discussion aura par ailleurs lieu quant à l'avenir de ces locaux car il serait possible d'en racheter une partie pour la mettre à disposition d'associations ou d'autres structures, ce qui permettrait de ne pas avoir à les démonter mais qui constituerait un investissement à long terme pour la commune.



Les pavillons courte durée, prolongés de 4 mois avec les problèmes de toiture, coûteraient un peu moins de CHF 200'000.- au rachat, et la grosse structure où se trouve actuellement la réception, l'administration, la police municipale et le service technique coûterait quant à elle environ CHF 300'000.-. Ces pavillons sont spacieux, très agréables et pourraient ainsi servir sur une trentaine d'années.

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 oct. 2018

A l'ouverture des différentes offres des entreprises, certains postes se sont révélés plus importants que prévus et divers imprévus viennent compléter la facture.

Le descriptif a été discuté en séance travaux.

Les commissaires approuvent par 10 oui et 3 abstentions, ce crédit.

M. Richard Stark donne lecture de la délibération

réaménagement temporaire de la parcelle n°3962,
parcelle de la villa Minazzi – sise 52, ch. du Bois-Des-Arts
demande d'un crédit complémentaire de CHF 480'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le conseil municipal a voté dans sa séance du 20 décembre 2016 un crédit de CHF 300'000,- en vue de la démolition et réaménagement temporaire de la parcelle n°3962 sise au 52, ch. du Bois-Des-Arts,
- attendu que dans sa séance du 14 novembre 2017, le conseil municipal a voté un crédit de CHF 600'000,- pour le financement du coût annuel de la location des pavillons pour l'administration communale,
- attendu qu'il convient de boucler le dossier financier de cette opération par une demande de crédit complémentaire de CHF 480'000,-
- vu l'exposé de motif et le devis établis par les services communaux,
- vu le préavis favorable de la commission finances du 30 octobre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif du crédit complémentaire de CHF 480'000,- en vue de boucler les travaux de réaménagement temporaire de la parcelle n°3963.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



3. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2037.

10 Demande d'un crédit complémentaire de CHF 830'000,- en vue de la réfection de la salle Louis-Valencien. (DA-18-33)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et travaux, bâtiments, débute son explication à l'aide d'un plan projeté de la salle Louis-Valencien telle que prévue au départ du projet de réfection.

Le plan montre l'entrée de la salle et les escaliers amenant à la cuisine et aux toilettes sur lesquels il n'y avait pas de travaux majeurs prévus.

Par la suite, l'Office du Patrimoine et des sites a demandé que le bâtiment soit descendu de 80 centimètres, or il n'est pas possible de faire des escaliers plus raides que ce qu'ils ne sont déjà. Pour faire descendre le bâtiment, il faut donc casser dans la grande dalle principale pour faire des escaliers similaires ainsi que casser le passe-plat.

Après discussion, il est apparu que cette salle avait une valeur patrimoniale pour de nombreuses personnes et qu'il était important de la maintenir. Une solution serait de murer au niveau des escaliers et de supprimer l'accès à la cuisine, ce qui transformerait la salle Louis-Valencien en une salle traditionnelle sans activité annexe et ne semble pas souhaitable.

La majorité des commissaires était donc d'avis de réaliser les travaux nécessaires et de profiter de cela pour faire monter l'ascenseur jusqu'en haut et permettre que la salle du conseil municipal soit accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'ensemble de ces travaux induit des coûts présentés dans le projet, c'est-à-dire :

- gros œuvres	CHF	285'000.-
- installation électrique et la ventilation	CHF	150'000.-
- ascenseur	CHF	60'000,-
- aménagement intérieur,	CHF	130'000,-
- divers et imprévus	CHF	25'000,-
- honoraires	CHF	<u>120'000,-</u>
Total TTC	CHF	830'000,-

ce qui fait cher le centimètre de dénivelé.

M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 16 octobre 2018

Ce point a été traité en présence de M. Laurent Kreutschi, architecte du bureau Mégevand qui assure la direction des travaux d'extension de la mairie.

Dans l'introduction de M. Uehlinger et lors des explications complémentaires apportées par M. Kreutschi, il a été rappelé que les modifications du projet exigées par l'Office du patrimoine et des sites ou OPS, à savoir l'abaissement du bâtiment de liaison entre la salle Louis-valencien et la mairie historique, allaient engendrer différents surcoûts inévitables, vu le caractère de quasi diktat que prennent les préavis de cet office.



Ces travaux comprennent notamment le lestage supplémentaire de la structure dans la nappe phréatique, la construction d'un bassin de rétention et la pose de pompes de relevage. D'autres travaux imprévus comprennent une éventuelle dépollution et l'évacuation de la tourbe.

L'abaissement rendrait également nécessaire l'installation d'un ascenseur dans la salle Louis-Valencien, ce qui permettrait un accès depuis la cuisine et de rendre la salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Cet aménagement estimé à CHF 820'000 n'est pas obligatoire, mais permettrait de nous préserver l'option de louer cette salle ainsi que l'actuelle salle du Conseil municipal au public, même si leurs affectations ne sont pas encore définies.

Après avoir remercié et libéré M. Kreutschi, une riche discussion s'est engagée.

Sur proposition d'un commissaire, le vote s'est déroulé en deux parties :

- *premièrement l'intégration du bâtiment Louis-Valencien dans le site, préavisé favorablement à l'unanimité,*
- *et l'installation d'un ascenseur, préavisé favorablement par six oui et deux abstentions.*

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 oct. 2018

En complément des informations données en commission des travaux, bâtiments, il s'avère qu'en raison de l'abaissement des nouveaux bâtiments de la mairie, demandé par l'Office du patrimoine et des sites, la liaison « à plat » entre la nouvelle cuisine et le monte-plat n'est plus possible. Dès lors la question de la construction de l'ascenseur devient primordiale si on veut continuer à louer cette salle avec une cuisine. Cet ascenseur aura également la vocation de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la cuisine, aux toilettes et à l'ancienne salle du conseil municipal à l'étage.

Les commissaires approuvent par 12 oui et 1 abstention ce crédit complémentaire.

La discussion est ouverte

Bien que cela ne soit pas d'usage, M. Pascal Uehlinger profite de ce moment pour remercier le service technique et l'architecte qui fait la réalisation. En effet, il existe des entreprises avec lesquelles la commune a un certain plaisir à travailler en toute transparence c'est pourquoi M. Uehlinger tient à remercier le bureau Mégevand pour son travail.

M. Alain Nicolet donne lecture de la délibération

Rénovation du bâtiment Louis-Valencien
demande d'un crédit complémentaire de CHF 830'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le conseil municipal a dans sa séance du 11 avril 2017, voté un crédit de construction de CHF 9'980'000,- en vue de la construction d'un bâtiment administratif pour l'administration communale,
- attendu que projet de construction d'un nouveau bâtiment prévoit une liaison entre les bâtiments existants soit la Mairie et le bâtiment Louis-Valencien,



- attendu que lors de l'établissement du devis général du nouvel édifice le devenir du bâtiment Louis-Valencien avait été abordé que très succinctement,
- attendu que le bureau d'architecte en charge a attiré notre attention sur la problématique de la liaison entre la future construction et le bâtiment Louis-Valencien, rendue particulièrement complexe au vu de la demande du service des monuments et sites de modifier le niveau prévu originellement pour le nouvel édifice (parking souterrain et aménagements extérieurs) par un abaissement du niveau de plus de 60cm,
- attendu que les travaux de rénovation de la mairie sont déjà en cours et qu'au vu des travaux de gros œuvre à consentir pour répondre à la demande des monuments et sites, la commission des travaux, bâtiments s'est exprimée favorablement lors de la séance du 16 octobre 2018 à la rénovation intérieure et extérieure de cet ouvrage,
- vu l'exposé de motif et le devis établis par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 16 octobre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission finances du 30 octobre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 18 voix pour et 3 abstentions, soit à la majorité,

1. D'ouvrir au conseil administratif du crédit complémentaire de CHF 830'000,- en vue de la rénovation de tous les aménagements intérieurs, avec la mise en place d'un ascenseur ainsi que les éléments de structure de liaison et la rénovation des façades extérieures du bâtiment Louis-Valencien.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2047.

11 Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000,-, en vue de la phase 1 du projet de parcs dans le secteur Graveson-Marcelly. (DA-18-34)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux parcs, promenades rappelle qu'en début de législature le conseil administratif avait défini un cadre de maillage dans la zone urbaine de la commune dans laquelle il semblait souhaitable de mettre en place des aménagements verts et d'amener plus de verdure.



Ceci s'est réalisé en plusieurs étapes, votées de manière successive, à savoir le réaménagement du parc Munier et la rénovation complète du mobilier urbain avec l'achat de nouveaux bacs. Le crédit d'étude présenté ici constitue la première étape d'un nouveau projet ambitieux couvrant l'axe principal situé entre la route de Jussy, l'avenue Tronchet et la rue de Genève, passant entre les bâtiments du quartier du chemin des Deux-Communes et débouchant sur le prochain centre de la commune autour de l'école Marcelly Tronchet, du bâtiment administratif et de la salle des fêtes.

Après avoir réalisé la place Graveson lors de la précédente législature, le conseil administratif souhaiterait poursuivre ce cheminement en avançant sur la deuxième zone, historiquement intitulée « Le terrain de la paroisse », qui se trouve derrière la place Graveson.

Ce crédit a notamment pour objectif de remettre en l'état la place de jeu et d'en aménager le pourtour. Il s'agit par ailleurs d'opérer un contrôle de cette zone car la place Graveson fait les frais de divers faits divers et incivilités qu'il est important de combattre. Ce crédit d'étude permettrait donc de poursuivre les aménagements afin de reprendre cet espace en main.

M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 oct. 2018

La rénovation de la place Graveson a pris plus de 10 ans et il avait été prévu une suite du côté Nord-est pour continuer à embellir le centre de la commune en aménageant une zone verte avec jeux d'enfants modernes.

En plus de la zone existante des jeux d'enfants, le Conseil Municipal a voté les crédits pour l'achat de deux parcelles et possède donc les terrains sur lesquels elle souhaite aménager un parc.

Pour ce faire, nous avons eu une présentation d'un avant-projet de l'ensemble du site, par Monsieur Junod du Bureau la Touche Verte.

En fait, il s'agit de l'aménagement de trois secteurs prévus en deux étapes et qui touche du domaine communal et privé.

Deux votes ont eu lieu, à savoir :

- 1. La commission a donné à l'unanimité son accord au Conseil administratif, pour le crédit d'étude du projet 1, s'élevant à CHF 45'000,-*
- 2. L'aval et la recommandation pour le projet 2 sont acceptés par 7 voix pour et 1 abstention.*

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 oct. 2018

Les commissaires approuvent ce crédit d'étude par 12 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte

M. Alain Nicolet donne lecture de la déclaration au nom de l'Entente PLR/PDC

On ne peut que se féliciter de l'avancement de ce projet ambitieux pour les prochaines années et donc voter favorablement en toute confiance ce crédit, afin que le Conseil municipal apporte un soutien mérité au Conseil administratif.



L'Entente PLR/PDC s'engage donc pour l'avenir de sa commune, et votera favorablement cette demande de crédit, en vous invitant à en faire autant.

M. Bruno Da Silva donne lecture de la délibération

aménagement d'un parc dans le secteur Graveson-Marcelly
demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le périmètre autour de la place de Graveson, inauguré en 2015, permet la prolongation de cet espace public par la réalisation d'un parc,
- attendu que la première étape du projet serait réalisée sur le domaine communal,
- attendu que pour la deuxième étape, les propriétaires des parcelles privées ont eu une approche très positive du projet qui devrait être confirmée prochainement,
- attendu que le mandataire a fait une réflexion globale du projet parc dans le secteur Graveson-Marcelly afin d'avoir une vue d'ensemble de la future réalisation,
- vu l'exposé de motif établis par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission parcs, promenades du 18 octobre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission finances du 30 octobre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif du crédit d'étude de CHF 45'000,- en vue de l'aménagement d'un parc dans le secteur Graveson-Marcelly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 45'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement dès l'année de son abandon.



12 Présentation du règlement relatif au Fonds Simone Munier. (DA-18-35)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances rappelle que ce legs a été donné à la commune par Mme Munier, or l'attribution d'un fonds implique de faire un règlement. Précisant que ce dernier a été rédigé par M. Zeder, M. Uehlinger encourage les conseillers à voter ce règlement.

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 oct. 2018

Suite à l'héritage reçu de feu Mme Munier et accepté par le conseil municipal, le conseil administratif propose d'allouer le Fonds à l'embellissement du parc qui porte son nom afin de lui rendre hommage.

Ce Fonds est préavisé favorablement par les commissaires par 9 oui et 4 abstentions

La discussion est ouverte

M. Richard Stark donne lecture de la délibération

Adoption du nouveau règlement du Fonds « Simone Munier »

- vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune a accepté avec gratitude et reconnaissance le legs de Mme Simone Munier et les dispositions testamentaires faites auprès de l'étude Bernasconi, Terrier, notaires à Genève,
- attendu que le solde de la succession, après versement aux organismes désignés par le testament susmentionné, représente un montant de CHF 473'515,15,
- attendu que dans la délibération DA-18-15 votée par le conseil municipal lors de sa séance du 19 juin 2018 demande l'élaboration d'un règlement concernant l'utilisation futur de ces fonds,
- vu le projet de règlement du fonds « Simone Munier » élaboré par le service financier de l'administration,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 30 octobre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'adopter le nouveau règlement du fonds « Simone Munier », tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.



2. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au lendemain de la fin du délai référendaire, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2018.

annexe : règlement relatif au fonds Simone Munier

13 Projets de délibération

M. le président informe l'assemblée qu'aucun projet n'a été déposé.

14 Propositions du conseil administratif

M. Pascal Uehlinger, maire, le conseil administratif n'a pas de proposition.

15 Questions écrites :

La parole est passée aux conseillers administratifs pour la lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 2 octobre dernier :

M. Marc Kilcher, conseiller administratif, répond aux deux questions ci-dessous :

15.1 M. Philippe Calame – « Urban Plogging »

Effectivement, le responsable des déchets a pris contact avec l'association Urban Training au printemps 2018 afin d'obtenir des informations sur l'évènement « Urban Plogging » pour compléter la semaine de valorisation des déchets qui en était déjà à son troisième rendez-vous.

En accord avec le magistrat cet été, « Urban Plogging » a été intégré en août 2018 à la planification de la semaine de valorisation 2019. L'activité d'« Urban Plogging » clôturera donc la semaine de valorisation des déchets le deuxième dimanche le 19 mai (la semaine débutera le samedi 11 mai jusqu'au dimanche 19 mai 2019).

Comme chaque année, cette semaine de valorisation, pilotée par Monsieur Rémi Merle de l'association Eco-citoyen, permet de sensibiliser les Thônésiens au tri des déchets et offre diverses animations sur ce thème. Ainsi, nous avons planifié en 2019 :

- *un stand Place du Chêne-Vert le samedi 11 mai, où des « Petites Poubelles Vertes » seront à nouveau distribuées, et où toutes les informations concernant le tri des déchets et la préservation des ressources seront disponibles, ainsi que différents ateliers (réparations de matériels électriques, création de bijoux et objets avec des produits recyclés, etc),*
- *une animation dans les écoles (en préparation),*
- *l'Urban Plogging, qui se déroulera le dimanche 19 mai, avec un départ prévu place Graveson. L'itinéraire, l'horaire et les animations sont également en préparation.*



Thônex fait partie des 4 cessions déjà prévues pour 2019 et se positionne parmi les communes précurseurs dans le canton pour cette manifestation, puisqu'elle sera la deuxième à l'organiser.

Le conseil municipal sera informé en temps voulu de cette manifestation.

M. Calame remercie M. Kilcher pour sa réponse et plus largement le conseil administratif pour les démarches de valorisation des déchets qui ont été mises en place.

15.2 M. Bruno Da Silva – « contraventions : du lest pour nos fêtes et pour nos commerçants »

1. *En préambule, il s'agit de préciser que les différentes artères ainsi que les parkings sont réglementés par un arrêté, émis par l'administration cantonale, dans le cadre du droit fédéral (DCR : Droit de la Circulation Routière) en vigueur en Suisse. L'ensemble de ces artères et parkings font l'objet d'une signalisation verticale ainsi que d'un marquage au sol afin que les prescriptions soient visibles de tous. Sur cette base, chaque automobiliste, utilisateur de ces places, se doit de respecter les lois en vigueur et le cadre défini par la réglementation en place.*

Les services de police (PolCant et PolMun) ainsi que les contrôleurs du stationnement interviennent lorsqu'ils constatent une infraction à la LCR ou une gêne ou lorsqu'une doléance est formulée par un citoyen lambda. Ce cadre législatif étant de compétence fédérale, il ne peut pas exister une politique de contraventions spécifique à la commune.

2. *Lors de manifestations à caractère communal, un service de circulation est mis en place afin d'accueillir les participants. Il a pour objectif de diriger les conducteurs (auto, moto et vélo) vers les infrastructures à disposition. A savoir qu'un dispositif de signalisation est déployé à plus ou moins grande envergure selon le nombre de personnes attendues. En ce qui concerne les événements privés, sauf cas exceptionnel, cette tâche est de la responsabilité de l'organisateur.*

En matière de contraventions, lors de situations particulières (par exemple : chantiers, réaménagements routiers, événements particuliers) une évaluation en lien avec les spécificités du lieu et/ou de la manifestation peut remettre en question de manière temporaire l'application formelle de la LCR mentionnée supra.

Cette décision fait l'objet d'une consultation entre les autorités de la commune, la police municipale, voire avec des services de l'administration communale concernés, notamment le service culturel.

Il est à relever que l'intervention d'un autre service compétent tel que la police cantonale est possible et que la sécurité du lieu et/ou de la manifestation ne peut pas être compromise. Ainsi le libre passage des véhicules d'urgence doit être garanti en tout temps.



3. *Pendant ce créneau horaire, les commerces et les restaurants font l'objet d'une fréquentation importante, pour ne citer que les pourtours du centre commercial de la rue de Genève et les infractions provoquant une gêne de la circulation sont nombreuses. De plus, faisant suite à un nombre de doléances conséquentes en lien avec l'usage abusif des places de stationnement le long de la rue de Genève et des rue adjacentes, la police municipale entreprend des actions régulières afin de favoriser un roulement à l'avantage de la fréquentation des commerces.*

Dans ce contexte, le conseil administratif a attribué un régime particulier de tolérance sur les parkings de la salle des fêtes ainsi que sur le parking de la piscine entre 11h30 et 14h30. Pour l'instant ponctuel, il est envisagé de modifier l'arrêté de ces parkings en conséquence.

Pour anecdote, le parking Marcelly (couvert) est peu connu et sous utilisé et qu'à moins de 50m. de la piscine et de l'auberge communale, celui-ci pourrait inciter les utilisateurs à modifier quelques peu leurs mauvaises habitudes.

M. Da Silva remercie M. Kilcher pour sa réponse.

M. Philippe Decrey, conseiller administratif, quant à lui répond aux deux autres questions, soit :

- 15.3 M. Singh – Flux et retenue du trafic motorisé de part et d'autre de la rue de Genève

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

Dans le prolongement de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement au développement des Communaux d'Ambilly, des nouvelles études de circulation complémentaires sont menées depuis 2016 en partenariat avec l'Office cantonal des Transports (OCT) et la commune de Chêne-Bourg.*

Les conclusions de ces études seront présentées lors de la prochaine commission circulation, transports du 4 décembre 2018. Suite à notre demande, l'OCT présentera à cette occasion, le nouveau plan de charge du trafic mis à jour en considérant les futurs projets.

Cette séance permettra à l'auteur de la présente interpellation, membre de ladite commission, ainsi qu'aux autres membres de prendre connaissance des nouvelles données du trafic.

**Office cantonal des Transports (OCT) : Nouveau nom attribué à l'ancienne Direction générale des transports (DGT)*

M. Singh remercie M. Decrey pour sa réponse parfaitement claire.



15.4 Mme Marta Macchiavelli et M. Martin Germann – « pour prévenir de nouveaux accidents entre les trams et les piétons »

Suite à la remarque de M. le président quant à l'absence de Mme Macchiavelli et de M. Germann, M. Philippe Decrey, conseiller administratif, informe qu'il donnera lecture de la réponse à leur question écrite qui leur sera envoyée par courrier.

En réponse, nous vous prions de vous référer à la copie de la lettre du Conseil administratif à la Direction générale des transports (DGT) du 14 septembre 2018 et à la copie de la réponse de Monsieur WIDMER du 4 octobre 2018, jointes en annexes.

A leur lecture, vous pourrez donc constater que les Magistrats de notre Commune se préoccupent immédiatement de ces problématiques et n'ont pas attendu cette question écrite pour interpeller la Direction générale des transports.

M. Philippe Decrey, conseiller administratif, donne ensuite lecture de la lettre qu'il a adressé en date du 14 septembre à M. Gérard Widmer de l'OCT.

Monsieur le directeur,

Suite au tragique accident et malheureux décès d'un Thônésien le mardi 11 septembre dernier à la hauteur du poste de police de Chêne, le Conseil administratif s'interroge sur la sécurité de ces passages piétons et vous propose de mettre à nos frais un triangle « Attention au tram » ou un panneau « Attention au tram » à la hauteur du poste de police de Chêne et à la hauteur du chemin Tronchet afin d'éviter à l'avenir un nouvel accident dramatique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

puis, de la réponse reçue par le conseil administratif en date du 5 octobre 2018

Monsieur le Conseiller administratif,

Je me réfère à votre courrier du 14 septembre dernier concernant le tragique accident survenu à la hauteur de la traversée piétonne mentionné en titre et dont le contenu a retenu ma meilleure attention.

Votre proposition de prendre à votre charge la pose de panneaux routiers est parfaitement louable sauf que dans la situation présente l'aspect financier ne doit pas entrer en ligne de compte. La sécurité des usagers me tient également à cœur et s'agissant ici du domaine public cantonal, la Direction générale des transports est parfaitement à même de prendre en charge ce type de frais.

La question essentielle n'est donc pas de savoir qui va payer la pose des signaux mais bel et bien si leur pose représente une solution efficace. En effet, l'absence de problème de visibilité sur ce carrefour et cette longue ligne droite pour les trams, attendre les conclusions de l'enquête de police m'apparaît comme indispensable pour déterminer, le cas échéant, la nature des mesures à prendre.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de ma parfaite considération.

M. Philippe Decrey, conseiller administratif, informe qu'il n'a, à ce jour, pas eu de retour par rapport à cela.



Suite à cette intervention, M. le président donne la parole à Mme Oppliger pour la lecture de sa question déposée ce soir :

15.5 Mme Danielle Oppliger intitulée : « surveillance sur le préau de l'établissement scolaire école Marcellv

En date du mardi 9 octobre 2018, je me trouvais à tout hasard vers 11h30-11h40 sur le préau de l'école Marcellv.

Telle a été ma surprise de découvrir un groupe d'écoliers de 8 à 10 ans environ qui se tapaient dessus brutalement, même à coups de pieds, que je ne pouvais m'empêcher de les approcher et de regarder de près ce qui se passait.

Une enseignante ou surveillante se trouvait, à dire vrai, un peu éloignée, mais je suis intervenue immédiatement vers ces enfants en leur expliquant que ce comportement n'était pas approprié entre eux, et une fois l'ordre établi j'ai pu me diriger vers cette enseignante et lui faire part de mes observations.

Elle m'a gentiment écoutée et m'a répondu qu'elle est consciente du problème, mais que ses remarques n'ont pas porté leurs fruits. Pour preuve, un des élèves du groupe s'est approché de moi et m'a dit: « Madame, c'est chaque fois ainsi ».

Cette situation n'est pas normale.

Mes questions :

1. Qu'est ce que le conseil administratif compte faire pour rétablir le respect et éradiquer cette forme de comportement sur le préau de l'école.
2. Est-il possible, à court et moyen terme, de mettre en place une mesure préventive plan d'actions par rapport aux parents, aux élèves, aux enseignants, afin de faire face cette situation qui «à mon avis ne peut pas perdurer.

16 Propositions individuelles et questions

16.1 Achat de la parcelle située sous le mur de Villette

M. Philippe Calame voudrait savoir si la commission foncière agricole a pris une décision quant au souhait de la commune d'acheter la parcelle située sous le mur de Villette et si la commune a donc pu acquérir cette parcelle après avoir voté en faveur d'un tel crédit.

- Selon M. Pascal Uehlinger, la commune a entrepris plusieurs démarches à ce sujet. Une rencontre avec l'agriculteur possédant le fermage de cette parcelle a tout d'abord été organisée. Ce dernier a soutenu la proposition d'aller de l'avant dans cette demande car aujourd'hui il s'occupe du terrain sans vraiment avoir de droit dessus.



Il faut savoir que s'il avait signé un fermage avec un bail à l'époque, il aurait eu un droit de préemption sur cette acquisition tout en ayant la responsabilité financière par exemple de remettre le mur en état s'il était venu à tomber.

Par ailleurs, cet agriculteur possède aujourd'hui un grand nombre d'interlocuteurs, variant selon les décès et héritiers légaux, or il préférerait être en contact avec un seul interlocuteur.

La commune s'est tournée vers maître Mégevand, avocat spécialisé dans ce domaine, qui s'est rendu sur place et a fourni divers conseils quant à la bonne justification à donner et à la manière de formuler les questions auprès de la commission agricole pour augmenter les chances de la commune de devenir acquéreuse de cette parcelle.

M. Mégevand a récolté tous les éléments et prépare également une suggestion de bail pour l'agriculteur. En principe cette demande devrait intervenir avant la fin de l'année 2018 et la commune pourrait obtenir une réponse définitive au début de l'année 2019, après que le conseil administratif ait été auditionné par la commission.

16.2 Lampadaires défectueux

M. Philippe Calame fait remarquer qu'il arrive régulièrement que des lampadaires ne fonctionnent plus suite à des problèmes d'ampoule et voudrait savoir si le conseil administratif pouvait demander aux agents de police municipale et aux correspondants de nuit de signaler ces lampadaires au service technique afin que les citoyens ne doivent pas s'en préoccuper.

- M. Pascal Uehlinger prend note de cette demande qui lui semble légitime.

16.3 Terrain de foot à proximité de l'IEPA Chapelly

Mme Janine Delmenico souhaite revenir sur un problème qui perdure depuis quelques années concernant le terrain de foot situé derrière l'IEPA Chapelly. La police municipale et la police cantonale sont régulièrement appelées et il semble qu'il ne devrait normalement pas y avoir de joueurs sur ce terrain. Les personnes âgées habitant dans les IEPA sont vraiment dérangées, non seulement par le bruit mais également car les ballons qui arrivent sur leurs terrasses représentent un danger pour elles-mêmes. Mme Delmenico voudrait donc savoir s'il serait possible de fermer ce terrain et de faire un parc à la place.

- M. Philippe Decrey est conscient du problème et a eu l'occasion de rencontrer les gens de l'IEPA et de discuter avec la Fondation Block qui est propriétaire de l'immeuble pour voir ce qu'il était possible de faire.

Ce terrain de jeux est régi par un règlement et n'est pas accessible 24h/24 car une police privée vient le fermer le soir, l'ouvrir le matin et qu'il n'est pas ouvert le dimanche.



Lors de la discussion l'idée a été donnée de surélever la barrière, or c'est une grande problématique car il y a un gros arbre dans l'angle et cela demanderait en fin de compte de mettre de nouveaux piliers et de changer toute la barrière de fond. Finalement, le devis réalisé pour ces travaux s'élevait à CHF 12'000.-. Le conseil administratif a décidé que la commune ne financerait pas ces travaux et a proposé à la fondation Block de prendre en charge ce montant.

Par ailleurs, la volonté du conseil administratif est de conserver ce terrain de football qui est très utilisé par les enfants. En effet, cela provoque des nuisances sonores mais il faut dire que l'école était là bien avant le bâtiment de l'IEPA.

Mme Janine Delmenico précise qu'elle est au courant de tout cela et pense que surélever la barrière ne va pas résoudre le problème. Comme les personnes de l'IEPA le disent, ce ne sont pas tant des enfants qui jouent sur ce terrain mais des adultes qui lancent les ballons avec beaucoup de violence.

A la question de M. Philippe Decrey de savoir si elle a elle-même constaté la situation, Mme Janine Delmenico informe qu'elle ne l'a pas fait mais que les personnes concernées par cette problématique sont présentes dans la salle. M. Philippe Decrey précise qu'il a déjà rencontré ces personnes, tout comme M. Marc Kilcher.

Mme Janine Delmenico précise que les personnes de l'IEPA lui ont demandé d'essayer de faire en sorte que les adultes ne puissent plus venir jouer sur le terrain avant qu'il arrive un accident.

- Selon M. Philippe Decrey, la commune ne souhaite effectivement pas qu'il y ait d'accident. Les différents services, à savoir les agents de police municipale, les correspondants de nuit et les travailleurs sociaux, ont été prévenus et vont être attentifs à cette problématique.

Suite à la remarque de Mme Delmenico qui trouve que les choses ne changent pas malgré les mesures mises en place par la commune, M. le président propose de poursuivre la discussion à la fin de la séance avec les personnes concernées présentes dans la salle. Il s'agit probablement de mettre en place une action à long terme en intégrant différents éléments, et notamment les services cités par M. Decrey, dans la réflexion. M. le président propose à Mme Delmenico de solliciter les différents intervenants évoqués et de les mettre en contact, le cas échéant, avec les personnes de l'IEPA qu'elle représente ce soir.

16.4 Nettoyage de l'ilôt central de la route Blanche

Comme il l'a déjà évoqué lors de la cérémonie du 6 novembre, M. Philippe Zaugg fait remarquer que l'ilot central sis route Blanche qui est recouvert de gravillons et de petits dépôts de vitre dangereux pour les chiens et les cyclistes n'a toujours pas été nettoyé. M. Zaugg voudrait donc savoir s'il serait possible de mandater des agents du service de l'entretien ou de la voirie pour donner un coup de balais sur cet ilot afin que la voie soit dégagée.



- Sachant que ce problème concerne une route cantonale, M. Philippe Decrey a demandé au service de voirie de la commune d'intervenir auprès du service de la voirie cantonale mais rien n'a été fait depuis. Le service de la commune va donc se charger de nettoyer cet ilot mais il est incroyable que le service cantonal ne s'en soit pas chargé alors que la balayeuse est déjà passée plusieurs fois.

16.5 Sortie du conseil municipal au mois d'octobre 2019

M. Richard Stark voudrait connaître la date et le lieu de la sortie du conseil municipal qui aura lieu au mois d'octobre 2019.

- M. Pascal Uehlinger rappelle que le conseil administratif a donné une fourchette de deux week-ends lors de la séance du bureau et qu'il a été clairement précisé que le lieu n'était pas encore défini. Le voyage n'a pas été organisé en dix jours donc aucune réponse précise à cette question ne peut être donnée pour l'instant.

A la question de M. Richard Stark de savoir s'il est possible d'aider à déterminer un lieu, M. Pascal Uehlinger répond que cela ne l'est pas.

Suite à l'insistance de M. Richard Stark pour savoir quand le conseil municipal pourrait avoir une réponse, M. Pascal Uehlinger souligne qu'il suffit de bloquer les dates déjà indiquées et d'attendre la réponse définitive du conseil administratif. Cette sortie aura lieu du 3 au 6 octobre 2019 et le lieu n'a pour l'instant pas d'importance.

16.6 Réverbères suite et prestation du SIACG

Concernant les réverbères, M. Stephen Knörr précise que toute personne peut téléphoner aux SIG pour signaler un lampadaire cassé. Par ailleurs, suite à la présentation du budget et des dépenses décompressibles, notamment liées à l'Association des communes genevoises, M. Stephen Zaugg voudrait savoir si le conseil administratif a eu des retours de l'administration de la commune concernant les prestations du SIACG.

- Selon M. Pascal Uehlinger les services de la commune sont entièrement satisfaits du fonctionnement du SIACG. Thônex est d'ailleurs considérée comme une commune exemplaire à ce niveau-là, car c'est une de celles qui sollicitent le plus régulièrement les programmes proposés par le SIACG. Aujourd'hui certaines communes dénigrent le SIACG, engagent leurs propres informaticiens et commencent à se plaindre car ces coûts s'ajoutent à ce qu'elles doivent déjà payer pour le SIACG. Il y a environ deux ans, une étude a montré l'efficacité du SIACG par rapport au système informatique des sociétés privées. La commune de Thônex est en tout cas entièrement satisfaite de cet organisme.

M. le président lève la séance à 22h32 et invite l'ensemble des membres du conseil municipal, de l'administration et du public à venir prendre le verre de l'amitié.



annexe point 13 – Fonds Simone Munier

Règlement du Fonds Simone Munier

(Entrée en vigueur : 1^{er} décembre 2018)

Art. 1 But du Fonds

Il est créé un Fonds Simone Munier destiné à financer divers aménagements sur la parcelle 3742 de la commune de Thônex également appelé « parc Munier ». On entend par aménagements, tous travaux d'ornementation et d'embellissement réalisés sur ladite parcelle afin de rendre celle-ci plus attractive et accueillante.

Art. 2 Origine du Fonds

L'origine du fonds provient d'un legs de feu Madame Simone Munier précédemment domiciliée sur la commune de Thônex avant d'avoir résidé en EMS au Foyer Saint-Paul. Le legs, à l'origine de CHF 473'515,15, a été accepté avec gratitude et reconnaissance par le conseil municipal en date du 19 juin 2018. Le legs en faveur de la commune de Thônex ne donnait pas lieu à des charges ou à des conditions particulières exprimées par la donatrice.

Art. 3 Processus décisionnel

Les décisions relatives à l'utilisation des ressources du Fonds relèvent de la compétence du Conseil administratif.

Art. 4 Couverture financière

Les frais d'aménagements cités à l'art. 1, doivent figurer au budget annuel d'exploitation de la commune de Thônex ou doivent être couverts par le vote de crédits budgétaires supplémentaires. Les dépenses supérieures à 100 000 F à caractère d'investissement devront faire l'objet d'un crédit d'engagement.

Art. 5 Gestion

La tenue des comptes est assurée par les services de l'administration municipale.

L'utilisation annuelle du fonds Simone Munier est publiée dans l'annexe aux comptes annuels de la commune, dans le chapitre relatif à l'état du capital propre.



Art. 6 Dissolution

Le Conseil municipal peut décider de la dissolution du Fonds Simone Munier. Il peut également, sur proposition du Conseil administratif, décider de l'affectation du solde restant.

Art. 7 Liquidation

La liquidation est opérée par le Conseil administratif. En cas de non-affectation du solde restant, celui-ci est absorbé par le capital de la commune de Thônex.

Art. 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} décembre 2018. Il peut être modifié en tout temps par le Conseil municipal.